



***Colloque organisé par le Groupement de Recherche sur les Institutions et
le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH)***

La loi ALUR

12 septembre 2014

Université Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75005 Paris

Amphithéâtre 1

Le colloque sera organisé autour de quatre tables rondes, faisant intervenir universitaires, praticiens, représentants des administrations nationales et locales.

La matinée sera consacrée aux grandes évolutions du droit de l'urbanisme, l'après-midi aux nouveaux moyens mis à la disposition des collectivités publiques pour répondre aux objectifs assignés, notamment en termes de réalisation de logements.

Chaque table ronde sera précédée d'un exposé introductif, présentant les principaux apports de la loi ALUR sur les points concernés.

La loi ALUR

Matinée – Les grandes évolutions

9h

Introduction

Monsieur Yves JEGOUZO, Professeur émérite de l'Université Paris I

Madame DUPUY-LION, Sous-directrice de la qualité du cadre de vie

Monsieur François BERTRAND, Sous-directeur de l'aménagement durable

9h45

Urbanisme et intercommunalité

Le développement de l'intercommunalité était l'une des ambitions de la loi ALUR : la table ronde sera notamment l'occasion de traiter du passage au PLUI, de l'articulation SCOT/PLU, des « inter-SCOT », des cartes intercommunales et, plus généralement, de s'interroger sur l'échelon de compétences pertinent en matière de droit de l'urbanisme.

Table ronde animée par François PRIET, Professeur à l'Université d'Orléans, Directeur du Gridauh

Participants :

- Christophe FRADIER, Responsable du service planification et logement, Direction départementale des territoires de Corrèze

- David GENEAU, Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Communauté de communes de Val de Saintonge
- Yves GOASDOUÉ, Député-maire de Flers
- Philippe SCHMIT, Directeur général adjoint, Assemblée des Communautés de France (ADCF)

11h15 *Pause*

11h30 Urbanisme et densification

La table ronde sera notamment l'occasion de traiter de la disparition du COS, des outils de densification mis à la disposition des auteurs de PLU et de SCOT, des mécanismes dérogatoires mis en place afin de favoriser la construction et des objectifs généraux relatifs à la densification et à la lutte contre l'étalement urbain. Les politiques sectorielles attachées à l'urbanisme, comme la politique des transports et la politique du logement, seront abordées dans le cadre de cette table ronde.

Table ronde animée par Jean-Pierre LEBRETON, Professeur émérite de l'Université Versailles Saint-Quentin

Participants :

- Jérôme BARADIER, Directeur de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours
- Michèle RAUNET, Notaire
- Pierre SOLER-COUTEAUX, Professeur à l'Université de Strasbourg
- Thierry TANQUEREL, Professeur à l'Université de Genève

13h *Déjeuner*

La loi ALUR

Après-midi - Les nouveaux moyens

14h15 | Urbanisme et développement de l'offre foncière

La loi ALUR vise à développer l'offre foncière. A cette fin, le droit de préemption est profondément réformé et la loi modifie les règles applicables dans les lotissements. Des dispositions particulières concernent les établissements publics fonciers. La table ronde sera l'occasion de présenter l'ensemble de ces évolutions et de s'interroger sur l'équilibre atteint par la loi entre interventionnisme accru des collectivités publiques en la matière et respect des droits des citoyens.

Table ronde animée par Rozen NOGUELLOU, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Participants :

- Philippe GRAND, Directeur Général, Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine
- Pierre-Jean MEYSSAN, Notaire
- Hugues PERINET-MARQUET, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
- Jean-François STRUILLLOU, Directeur de recherche au CNRS

15h45 | **Urbanisme et nouveaux outils d'aménagement**

*La loi ALUR comporte un certain nombre de dispositions relatives aux opérations d'aménagement qui donneront lieu à cette table ronde : AFUP, dispositions sur les PUP, projets d'intérêt majeur.
La table ronde visera également à montrer l'évolution du droit de l'urbanisme vers davantage de négociations et de concertations avec les acteurs concernés.*

Table ronde animée par Etienne FATÔME, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Participants :

- Franck BOURDON, géomètre-expert
- Mahbod HAGHIGHI, Directeur Juridique de la SODEARIF
- Thierry LAJOIE, Président Directeur Général de l'AFTRP (sous réserve)
- Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme de la ville de Paris

17h15 | **Conclusion : Norbert FOULQUIER, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)**

GRIDAUH

12, Place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05

gridauh2@univ-paris1.fr

Tél. 01 44 07 77 74

Fax 01 44 07 78 44